

CHRONIQUES

04
/
07



LIÈSES



REVUE
DE PRESSE

Avril 2007

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Toute attente finissant un jour, vous trouverez dans ce numéro en rubrique Législation une présentation de la loi relative à la prévention de la délinquance. De manière à faciliter des recherches nous avons opté pour un traitement plus détaillé que d'habitude et en indiquant de surcroît les numéros des articles correspondant aux différents points. Toujours en Législation, figure une présentation de la loi réformant la protection de l'enfance. Juxtaposition intéressante pour deux lois traitant souvent de questions mitoyennes mais dans deux esprits différents. Propos utilement illustré par un bel article « le travail social à l'épreuve des nouveaux textes ». A noter pour conclure, que nous traiterons les décrets d'application de ces lois en Travail social.

Nous parlions d'attente qui s'achève mais les attentes néanmoins se succèdent et ce numéro le reflète, comme déjà le précédent : encore l'occasion d'une liste de propositions et demandes que nous présentons en deux parties bien distinctes. D'abord FNARS, Alerte, Aforts... Et une autre partie pour tout ce qui concerne l'enfance, autour de laquelle s'accumule un matériau intéressant et où l'on voit en particulier comment la loi sur la protection de l'enfance, plutôt appréciée, n'en est pas moins jugée insuffisante. Et puis qui dit « loi » dit moyens pour appliquer cette loi...

Le secteur social comme nous l'aimons : sans cesse parcouru de réflexions fondamentales, en ce qu'elles portent sur le sens des décisions. Comment et jusqu'où travailler avec les squats, que penser de la gratuité des transports pour les Rmistés, deux articles à lire.

Dans cette période particulière, où se construisent des lignes de force qui n'apparaîtront que plus tard nous avons aimé prendre les choses par un autre angle en quelque sorte. On a beaucoup parlé des maires ces derniers mois avec la loi sur la prévention de la délinquance : l'ODAS les interroge ces villes et nous vous laissons découvrir des résultats instructifs.

Dans le même ordre d'idée, mais sur un plan plus conceptuel un très bel exercice sur « droits et devoirs » :

Et puis vous savez quoi ? Nous vous présentons même un Coup de cœur. Faites comme nous, allez-y, savourez un espace de liberté et de gratuité ouvert par des psychanalystes, des mots simples, intelligents, ouvrant des horizons... qui par ailleurs sont assez proches des fondamentaux de la prévention spécialisée. Voilà donc un numéro qui illustre bien la diversité de toute réalité. Nous y puisons du réconfort.

Décidément vous verrez que de plus en plus nous divisons la Bibliographie s'article en deux parties : une « biblio-service » en quelque sorte et une plus classique.

Décidément aussi vous constaterez qu'à force de regrouper l'information par thèmes (emploi, logement...) les Brèves se réduisent et nous semblent ainsi plus exploitables. A bientôt donc en espérant bien sûr que vous partagerez nos constats et autres coups de foudre.

Bonne lecture et à bientôt.



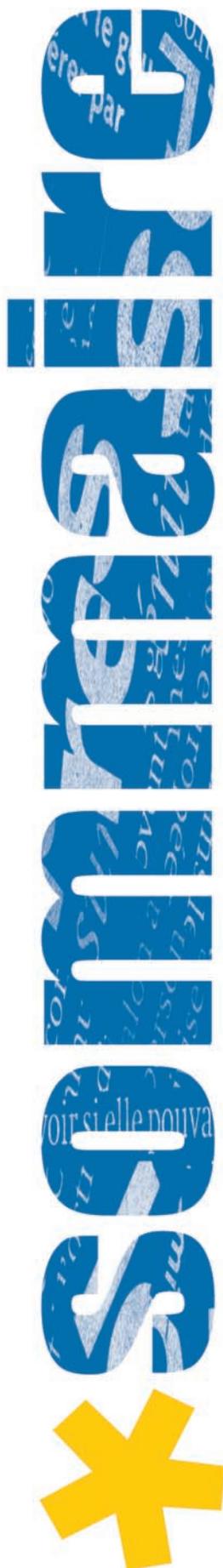
L'addap13 est une association
de Prévention Spécialisée
conventionnée avec le Conseil Général
des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



SOCIÉTÉ

Les villes souhaitent être davantage associées aux politiques sociales	p.04
Bilan HALDE 2006 : augmentation des saisines	p.04
« Droits et devoirs un équilibre trompeur »	p.04
Des éléments sur la politique carcérale	p.05
Dossier Etrangers	p.06



TRAVAIL SOCIAL

Initiatives et prises de position du secteur	p.07
Enfance : prises de position et demandes	p.08
Loi sur la prévention de la délinquance : des décrets	p.08
Le travail social à l'épreuve des nouveaux textes	p.09
Education spécialisée : « risquons-nous au risque ! »	p.09
Mineurs étrangers isolés : effets bénéfiques de la prise en charge ASE	p.10
Intervention sociale dans les squats : possibilités et limites	p.10
Transports gratuits pour les Rmistes : controverse	p.10
Dossier Professions Sociales	p.11
Dossier signalétique : actions sociales et prises de position relevées	p.11



LÉGISLATION

La loi relative à la prévention de la délinquance	p.12
La loi réformant la protection de l'enfance	p.13
Loi portant réforme de la protection juridique des majeurs	p.13
Décrets et arrêtés annoncés	p.13



EMPLOI

Chômage : chiffres et suite des polémiques	p.14
Informations du mois	p.14
Dossier minima sociaux et prestations sociales	p.15



Informations du mois p.16



Un rapport sur la santé des enfants et adolescents p.16
Un point sur l'ide à l'acquisition d'une couverture complémentaire p.17



« Biblio brève » ASH des 13-20-27 avril et 4 mai 2007 p.17
« Biblio classique » ASH des 27 avril et 4 mai 2007 p.17



ASH du 06 avril 2007 p.18
ASH du 13 avril 2007 p.19
ASH du 20 avril 2007 p.19
ASH du 27 avril 2007 p.19
ASH du 04 mai 2007 p.19



Des psychanalystes à l'écoute du malaise dans la cité p.20





Les villes souhaitent être davantage associées à la définition des politiques sociales

ASH-04/05/07 - 07 142 - 11



Intéressantes ces réponses !! Instructives même. Voilà, vous lisez et vous pouvez aussi aller sur Internet bien sûr.

« **Les maires et le vivre-ensemble. Les nouveaux contours de l'action municipale en matière de solidarité** »
Enquête menée par l'ODAS auprès des villes de plus de 20 000 habitants

Le plus important pour le bien-être des habitants ? :

Emploi d'abord et très loin devant

Habitat et cadre de vie

Sécurité et lien social ensuite, à peu près à égalité

Niveau de vie et loisirs loin derrière

Quels services participent au renforcement du vivre-ensemble ? :

Services sociaux d'abord (88%)

Education et jeunesse (74%)

Soutien à participation, vie associative (66%)

Sports (52%) et culture (49%)

Sécurité (35%) « seulement »

Habitat urbanisme (33%)

Politique de la ville (33%)

Les villes ont une « **vision transversale de leur rôle** », mais des cloisonnements demeurent, par ex. CCAS et services politique de la ville

Intercommunalité : pas trop envisagée en matière sociale ou alors pour mutualiser des équipements plutôt que pour définir des politiques.

Les partenariats ?

Avec les **CAF** : relations jugées bonnes pour 80%

Etat et **CG** : bonnes pour + 50%

Conseil régional : bonnes pour 50%

Jugements franchement négatifs: de 17% pour CR, 10% pour CG, 6% pour Etat et 2% pour CAF alors que les compétences sont enchevêtrées

Les villes aimeraient davantage de partenariats :

60% souhaitent intégrer PLIE

50% être davantage associées au FSL

75% être plus impliquées dans définition schémas handicap

/ gérontologie

50% dans les CLIC (c/ gérontologie)

66% dans les maisons départementales handicap

A noter : ont répondu 75 % villes + 100 000 et 33 % villes entre 20 et 100 000 hab.

Lettre ODAS 04/07- www.odas.net

Forte augmentation des réclamations enregistrées par la HALDE en 2006

ASH-06/04/07 - 07 121 - 11

Le Monde - 13/04/07 - 07 121 - 11



Deux sourires parce que l'évolution de l'instance est bon signe. La grimace est bien obligatoire mais nous insistons sur les sourires. Un tabou qui tombe c'est toujours une bonne chose.

2006 est marquée par une « montée en puissance »

Plus de 4 000 plaintes reçues contre 1 410 en 2005

Notoriété de l'institution mais aussi prise de conscience et recul de la résignation

Répartition des domaines et critères reste stable

Emploi représente 42,8 % des réclamations

Services publics 22,45 %

Logement seulement 4,37 % alors que les études montrent qu'il est un domaine sensible : à la Halde on parle de déficit d'info, difficultés de prouver, procédures trop longues, qui découragent.

A noter : **Conférence de consensus** sur la diversité sociale dans l'habitat, dont l'organisation a été confiée à la HALDE. Devrait avoir lieu le 19/06/07 et formuler propositions

En terme de critères, **l'origine est le plus souvent invoquée, 35,04 % des cas**

Ensuite santé et handicap, 18,63 %

Le nb d'affaires concernant des handicapés est un des « points frappants » de 2006

La saisine suffit souvent mais une intervention a été nécessaire dans plus de 300 cas et dans 48, la Halde a soutenu des plaignants devant les tribunaux.

Le pb « n'est pas tant de changer la loi que de l'appliquer » : la Halde en veut pour preuve les 151 recommandations qu'elle a formulées au gouvernements, collectivités locales et entreprises.

Avant fin 04 seront installés **5 correspondants locaux** (Nord, Nancy et PACA) : sur le modèle des délégués du médiateur de la République, ils recevront les réclamants : aide et/ou orientation, et training des affaires n'impliquant pas d'instruction juridique approfondie

Dispo sur www.halde.fr

A noter : Act Up souhaite l'entrée d'un représentant de malades au comité consultatif de l'instance ; la création de juridictions spécifiques pour la lutte contre les discriminations, l'instauration de mesures coercitives (accès logement et emploi) et l'ajout de l'identité de genre aux critères de discrimination (codes pénal et du travail)

Egalement : 1 convention Halde / fonction publique territoriale a été signée le 30/03. Lutter contre les discriminations, mettre en place échanges et formations, peut-être un portail Internet.

Droits et devoirs, un équilibre trompeur

ASH-04/0507 - 07 141 - 11



Comment dire mieux que nous avons beaucoup aimé ? C'est un texte engagé : nous vous conseillons de le lire et de le lire jusqu'au bout, jusqu'au distinguo responsabilité / culpabilité. Peut être utile dans une réflexion personnelle... mais aussi et vous savez que nous y pensons toujours, pour un devoir, une intervention... Original et bien structuré.

M. Janvier, Dteur Sauvegarde Ille-et-Vilaine

« La tendance générale est de coupler la notion de devoirs et celle de droits » Notion à interroger.

L'usager a donc devoirs, censés contrebalancer un risque de toute-puissance lié à des droits donnés sans compter et dont certains ne feraient pas un bon usage

« Il nous semble » que ces notions ressortissent à deux registres différents. Pas symétriques

« Les droits relèvent d'une conception de l'Homme, les devoirs d'une conception de sa place dans les rapports sociaux » : on ne pourrait donc pas les présenter en reflets inversés

« Les droits ne dépendent pas des devoirs mais de l'être humain » : c'est un lien inconditionnel. On ne « possède » pas des droits, on en est titulaire.

Dans le cadre de la loi 2002 il s'agit **de permettre à chacun le plein exercice des droits fondamentaux : on ne peut pas « donner » ces droits**

« Le concept de devoir introduit l'idée que l'inconditionnalité des droits pourrait être relative, mise en commerce avec la capacité à assumer des devoirs »

Le devoir renvoie à soumission à l'ordre imposé

Des personnes fragiles peuvent avoir l'impression d'une soumission à une **« logique venue d'ailleurs »**. Par ex. le rappel à l'ordre de parents en grande difficulté peut être contre-productif ; « renvoyer à des règles non maîtrisées, mettre hors-jeu d'un système social qui les marginalise »

Cf. « Conseils pour droits et devoirs des familles »

Comment faire si on refuse la parité droits / devoirs ?

La notion « d'obligation » semble compléter les droits sans les dénaturer.

Chacun, titulaire de droits inaliénables, reconnaît qu'il vit avec d'autres, titulaires des mêmes droits et se sait « obligé » par eux (« je suis votre obligé » disait-on)

Plus riche que devoir parce que renvoie aux **principes de responsabilité et de réciprocité** qui permettent le « vivre-ensemble »

« La reconnaissance par chacun d'une responsabilité personnelle engage la dimension collective d'un projet partagé »

Et là on est dans le **« cœur du métier » des travailleurs sociaux**, en prévention spécialisée ou en insertion sociale : **accompagner vers une attitude de plus en plus responsable**

Alors que ce couple droits/devoirs s'impose dans un contexte de dénonciation des « déviants » et de législation qui renforce les stigmatisations des publics en difficulté en gageant que la peur de la sanction est une bonne dissuasion, **« nous plaidons pour l'accompagnement éducatif de tous ceux qui sont en délicatesse avec les règles »**

Mes droits sont inaliénables, ne dépendent pas du « moindre faux-pas », je suis **« reconnu apte à m'obliger envers mes pairs dans une interaction sociale (...)** je suis invité sur la voie de la responsabilité.

S'oppose à la **« voie dans issue que constituent la religion de devoirs et de leur corollaire, la culpabilité »**

roland.janvier@sea35.org

Des éléments sur la politique carcérale

ASH - 23&30/03 + 06-27/04 + 04/05 /07 – 07 110

Le Monde – 19/04/07 – 07 110 -11



Il y a ce que l'on sait mais dont les détails

sont toujours intéressants pet puis ce que l'on sait moins. Et le manque de moyens qui revient, lancinant. Note positive avec les UVF. Tout est à suivre.

Le nombre de détenus a augmenté de 19 % depuis 2002

Une étude de M. Tournier, CNRS

Plus de 10 000 prisonniers supplémentaires en une législature, entraînant pb surpopulation carcérale : + 19 % détenus pour + 5,9 % capacité établissements. Au 01/04/07, 11 500 prisonniers de plus que de places (+ 32 %)

Ce sont les condamnations qui ont nourri cette augmentation : détentions provisoires restent stables

Dù aux politiques pénales + accroissement des condamnations pour faits de violence

La proportion de condamnations pour « coups et blessures volontaires » augmente sans arrêt depuis 5 ans passant de 13 % à 21 %

La procédure de comparution immédiate (plus que doublé en 5 ans) joue une place essentielle dans le nb d'entrants : les **peines courtes**, souvent prononcées dans ce cadre, **ont beaucoup augmenté**. + 83 % pour moins de 6 mois et + 48 % pour 6 mois à 1 an (conduites en état d'ivresse ...)

A l'autre extrême, peines 5 ans et + augmentent de 14 % et les criminelles de 1,1 % seulement.

Les détentions pour infractions sexuelles se stabilisent autour 23 %, mais celles pour « coups et blessures » sont passées de 13 à 21 %

Réduction des libérations conditionnelles : sont passées de 9 % à 5,5 %

« La question est de savoir s'il faut continuer à construire des prisons. Il y a sûrement à développer des modes de prise en charge en milieu ouvert alternatifs aux courtes peines »

Arpenter le champ pénal – lettre d'info n° 41

<http://prison.eu.org>, rubrique études, rapports, stats

La CNCDH pointe difficultés d'application des mesures alternatives à la détention

Freins à leur développement

Dès le début, puisque 34 % des détenus sont en **détention provisoire**. Judiciarisation, pression sociale... La Commission propose d'établir des critères objectifs (liste d'infractions par ex.)

Sachant que le **manque de moyens** rend difficile le contrôle de mesures alternatives ... Propose de rassembler tout le secteur social concerné par cette phase (conventions SPIP / assocés par ex.)

Demande que le ministère « élabore et diffuse chaque année des orientations de politique pénale », considérant la privation de liberté comme mesure de dernier recours

Aménagements de peine peu utilisés. Pression de l'opinion publique « souvent mal informée ».

En 1997 taux de sorties sèches = 80 % et les professionnels pensent qu'il a peu diminué

Difficulté à évaluer risque récidive. Demanderait « public relativement bien inséré », différent de la réalité population carcérale. Contexte peu favorable aux projets de sortie (logement, emploi...)

Propositions : prendre en compte projets nouveaux (humanitaire, création d'activité...), ne plus exclure du dispositif si absence logement ou emploi. Et d'accompagner le placement électronique d'un suivi socio-éducatif...

Conseil de l'Europe : consacrer plus de moyens et recherches à ces mesures aiderait à ce qu'on les considèrent comme « des options constructives » et la France a du retard (programmes thématiques...). Repose sur volontarisme des services pénitentiaires

La commission propose des **groupes de paroles** dans tous les départements : collaboration entre les secteurs pénitentiaires et psychiatriques

Il faudrait des **diagnostics systématiques** sous forme de

banque de données (lisibilité du suivi)

Manque de moyens des services de probation

Bientôt sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Réformes difficiles à appliquer selon les JAP

Un tiers des JAP (105) ont répondu à cette enquête

Manque de moyens.

Satisfaits de l'action des SPIP mais voudraient pouvoir contrôler exécution des mesures...

Mesures dès le prononcé de la peine : utilisées par 60 % des JAP interrogés. Manquent d'information.

Suivi socio-judiciaire : 82 TGI interrogés n'ont pas le médecin nécessaire et médecins existants saturés

Placement électronique : marche bien pour 91%

« **Sas de sortie** » (à proposer systématiquement - peines courtes et moyennes - par directeur SPIP) : 70 % JAP pas saisis dans ce cadre et la plupart favorables à sa suppression (« chronophages pour les SPIP... ») Et 68 % des requêtes sont accordées.

Vers un recentrage des missions des SPIP ?

Les SPIP ont été créés en 1999 : améliorer prises en charge et favoriser aménagements de peine.

Un rapport de l'Inspection générale des services judiciaires (08/06) met l'accent sur le désarroi de ces travailleurs sociaux et préconise de clarifier leur missions et renforcer leurs effectifs.

Manque de pilotage, cloisonnement entre milieux ouvert et fermé. « suivi personnalisé peu compatible avec un stock de 120, voire 150 dossiers par agent »

Et pourtant ils atteignent un de leurs objectifs : les mesures alternatives se développent

Préconise référentiel métier : trouver l'équilibre entre « contrôle et accompagnement »

A noter que le 5 avril CGT et FSU pénitentiaires appelaient à une journée de mobilisation pour les conditions de travail des personnels d'insertion et la « mise en place d'un débat public éclairé sur la prévention de la récidive »

1 rapport. Unités visites familiales : « plus-value importante pour le travail social »

UVF permettent au détenu sans permission de sortir de recevoir famille sans surveillance, 1 fois par trim., dans un appartement (enceinte de la prison).

Entre 03 et 05 création de 3 UVF, généralisation prévue en 07 (établissements avec longues peines)

Le taux d'octroi des demandes est élevé (≈ 90 %)

« **Amène ou ramène** » des visiteurs qui ne venaient plus (éloignement géographique notamment)

SPIP effectuent enquêtes préalables à l'autorisation: occasion de travailler avec services sociaux extérieurs, remédiant au « modèle de prise en charge qui fractionne la cellule familiale »

« **Redonne dimension sociale** » ; plus seulement « techniciens de l'application des peines »

Pour le détenu, « espace social ancré dans la réalité » : est responsabilisé, revient sur l'infraction, peut se projeter sur l'avenir

A ne pas considérer comme un substitut aux permissions de sortie ou aménagements de peines

Dispo sur www.enap.justice.fr

A noter : 6 assocs protestent contre une amputation du budget de la PJJ

GNDA, FN3S, Andesi, Citoyens et justice, Unasea, Uniopss : « **Autorisations d'engagements relatifs à la Justice amputées de près de 9 700 000 €** » par un décret du 6 avril (n° 07-524)

Pour financer d'autres programmes : logements, prévention exclusion, aménagement territoire...

De fait sont réduits entre autres les programmes 101 : accès droit et justice et 182 : PJJ (réduction de plus de 1,2 million) : « **péril pour l'ensemble de la jeunesse en difficulté ou en danger** »

Dossier Etrangers

ASH – 30/03 & 06/04 & 04-11/50 /07 – 07 115 – 11

La Monde – 11/05/07 – 07 115 - 11



Comme souvent il y a deux sortes d'éléments dans ce dossier : les prises de positions et les changements effectifs. Soyez attentifs notamment à la Cour européenne ;

Un « contre-rapport » met en lumière la précarisation des étrangers

Collectif « Uni(e)s contre l'immigration jetable »

Chiffres : mi-2004 immigrés représentent 8,1 % population (7,4 % en 90), soit 4,9 millions, dont 2,9 étrangers (les autres régularisés : mariage...)

Entre 99 et 04, ≈ 25 % étrangers venaient de l'UE

Le taux de diplômés au sein de cette population est de 24 % (29 % en population générale)

Fin de l'immigration de travail en 74, détérioration aggravée depuis les années 90 : statut juridique fragilisé « il faut avoir fait ses preuves pour sortir de la précarité induite par la seule détention d'une carte de un an », de même pour vie privée et familiale ; dénonce « arbitrage » de régularisation parents d'enfants scolarisés

Réclame libre circulation des personnes « qui garantisse droits sociaux de tous » et le rétablissement de la carte de résident

Dispo sur www.contreimmigrationjetable.org

Régularisations : prises de position

La Cimade et les conditions d'application de la circulaire de juin 2006 : « enquête citoyenne »

6 924 régularisations et plus de 24 000 refus, avec multiplication des interpellations

Difficultés d'accès aux préfectures, différences dans les documents à produire, refus d'enregistrer des demandes, parfois pas d'entretien avec les familles, exclusion disparate de certaines catégories, manque ou absence de motivation des refus

« **Conditions floues, subjectives et au surplus non créatrices de droit [créant] de la maltraitance** »

Demande respect textes internationaux, réforme du système des recours, saisine des commissions départementales du titre de séjour (les préfectures ainsi ne seraient plus seules à décider)

RESF : demande audience au ministre de l'Intérieur et « réexamen de tous les dossiers de régularisation, arrêt des interpellations aux abords des écoles, trêve scolaire jusqu'en juillet

LDH : exige régularisation de tous les sans-papiers et l'interdiction de « toute mesure d'éloignement portant atteinte aux droits à la santé, à l'éducation et à la vie familiale, protégés par les conventions internationales et la Constitution française »

La Cour européenne des droits de l'Homme condamne la procédure d'asile à la frontière de la France

Procédure ne prévoit pas d'effet **suspensif** aux recours des personnes placées dans les zones d'attente. Conséquence : l'on « **peut en toute légalité, être réacheminé avant que le juge ait statué** » (Saisine journaliste érythréen)

La cour estime ce caractère suspensif indispensable compte tenu des risques de mauvais traitement ou de torture qui pourraient suivre son expulsion (art. 3 et 13 de la CEDH)

CEDH, 26/04/07, Gebremedhin, requête 25389/05

40 demandeurs d'asile libérés après cette condamnation

Par les juges libertés et détention (JLD) Bobigny :

« nous nous devons de tirer les conséquences de cet arrêt ». Le Parquet pour l'instant n'a pas fait appel de ces décisions.

L'ANAFE salue cette décision, et souhaite un effet suspensif applicable à toutes les décisions liées au séjour des étrangers (idem Cimade)

L'ANAFE souligne « l'usage abusif de la notion de **manifestement infondé** dans l'examen des demandes d'asile à la frontière » ; en outre tous les étrangers ne sont pas présentés devant le JLD parfois c'est l'administration qui décide

La Cimade

Demande moratoire sur les expulsions d'étrangers et l'arrêt du développement rétention administrative jusqu'à entrée en fonction nouveau gouvernement

Lequel devra « **de toute urgence proposer des réponses justes, humaines et dignes pour une politique d'immigration déagée de toute instrumentalisation politicienne** »

Dénonce augmentation nb et capacité des centres de rétention, allongement durée d'enfermement et banalisation de la présence d'enfants

Constate multiplication « d'actes graves » dans les structures (grèves de la faim, TS...)

« La raison du plus faible »

S'inquiète pour la domiciliation bénéficiaires AME.

La loi logement instaure nouvelles dispositions mais exclut l'AME des prestations pour lesquelles la domiciliation CCAS est nécessaire.

Ancien dispositif prévaut pour AME...

Réglementation dans les CADA

La Cimade demande abrogation du décret 23 mars sur CADA soumettant admissions et sorties à l'autorisation du préfet (Voir RVP 03)

Refuse que « les acteurs sociaux, chargés de leur accueil, soient transformés en auxiliaires de police »

Un arrêté précise la nature des info transmises aux institutions chargées du service de l'ATA

Arrêté du 23/03/07, J.O. du 06/04/07

L'ATA ne sera pas accordée ou sera retirée aux demandeurs d'asile refusant offre de prise en charge en CADA : ANAEM, préfectures et OPFRA transmettront infos nécessaires aux gestionnaires

L'administration présente les modalités d'utilisation crédits d'hébergement d'urgence

Circ. DPM/AC13/2007/124 du 02/04/07

En baisse de 18,5 % : c/ hôtels ou structures quand il n'y a plus de place en CADA, un hébergement pour faciliter une sortie de CADA et des solutions durables pour réfugiés, protection subsidiaire et régularisés, + 2 mois pour déboutés (exceptions)

Et précise la procédure de sortie des CADA

A noter : si difficultés, préfet invité à accorder au gestionnaire le concours de la force publique

Nouvelles conditions d'entrée en France des étrangers conjoints de Français détaillées

Circ. INT/D/07/00031/C du 19/03/07

Dispo sur www.interieur.gouv.fr

Obligation de présenter un visa de long séjour (dispositif particulier pour ressortissants algériens)

Pour les étrangers entrés régulièrement avec visa court séjour, mariés en France et justifiant de 6 mois de vie commune en France, le visa long séjour doit être sollicité auprès de la préfecture.

Acquisition de la nationalité française par mariage : de nouveaux justificatifs à apporter

Décret n° 2007-610, du 25/04/07, J.O. du 27/04/07

Pour tenir des comptes des nouvelles règles de la loi 07/2006

Attestation sur l'honneur, le cas échéant tout document justifiant de sa résidence régulière (3 ans à compter mariage) ; gouvernement peut s'opposer à la nationalisation pendant 1 mois (au lieu 15 j)

Les droits à l'assurance chômage des ressortissants bulgares et roumains

Mesures transitoires précisées par l'Unedic

Circulaire n° 2007-07 du 23 avril 2007

www.assedic.fr

Eléments de Bibliographie :

Rapport d'observation 2006 d'Info Migrants

Confronte droit positif avec pratique, notamment c/ réfugiés et bénéficiaire protection subsidiaire

Tel 01 53 26 52 50 – 14 €



Initiatives et prises de position du secteur

ASH-06-20-27/04 & 04/05/07 – 07 126 - 12



Nous avons signalé beaucoup de courriers aux candidats ; en voici d'autres qui vous concernent.

Collectif national unitaire résistance à la délation

Lettre ouverte aux candidats le 10/04

Demande l'abrogation de la loi sur la prévention de la délinquance qui « remet en cause la prévention et l'accompagnement social au seul profit de la surveillance et du contrôle social des populations, notamment celles les plus en difficulté », revient « sur les principes de l'ordonnance de 1945 » et attribue au maire de nouveaux pouvoirs « au mépris des droits les plus élémentaires à la confidentialité et au respect de la vie privée des personnes »

L'ANAS interpelle les deux candidats sur le secret professionnel

Courrier adressé le 23/04 stipulant que la loi sur la prévention de la délinquance compromet l'exercice du travail social et les interrogeant sur leurs intentions pour « assurer le respect de leur vie privée aux personnes aidées par les travailleurs sociaux ainsi que le respect de l'obligation de secret professionnel »

L'Aforts demande aux candidats à la présidentielle de s'engager sur la formation

Interroge les candidats sur leurs engagements en matière de travail social : relève-t-il d'une mission de l'Etat « et si oui, quelles articulations préconisez-vous avec les collectivités locales » ?

Sur la conception qu'ils en ont : gestion a minima des pauvres ou outils de promotion sociale des défavorisés ?

Leur demande de se prononcer sur le **CSTS** : aura-t-il une fonction de régulation des professions, ne pourrait-il pas être présidé par une personnalité issue du secteur ?

Quelle politique de la **formation** professionnelle : Etat garant d'une politique unifiée ?

Désire garanties sur l'augmentation des effectifs et la régulation de la concurrence entre assoc gestionnaires des écoles et nouveaux opérateurs de la formation

Plaquette FNARS : « 10 propositions pour agir »

Adressée aux candidats à la présidentielle
Emploi, logement, jeunesse, lutte contre exclusion..

- Mise en place « couverture logement universelle »
- Construction logements à faible loyer
- Création contrat unique d'insertion
- Combinaison revenus travail / solidarité
- Mise en ouvre politique publique pour les jeunes

majeurs

www.fnars.org, rubrique « états généraux »

Collectif Alerte

« Lettre ouverte aux candidats » liste ses priorités parmi les revendications exprimées en mars :

« Faire respecter les droits fondamentaux de chaque citoyen français ou étranger présent sur le territoire » : emploi, formation, logement, soins, droit de vivre en famille

Associer personnes et assoc à l'élaboration des politiques publiques et intégrer en amont de toute politique une étude sur son impact sur pauvreté et exclusion

Enfance, petite enfance : prises de positions, demandes etc.

ASH - 06/04/07 - 07 113 - 12



Un des initiateurs de « l'Appel des 100 ». Ce qui nous frappe dans ses propositions c'est leur aspect structurel : globalité de l'approche, cela revient comme un leitmotiv, pas seulement dans le champ de l'enfance d'ailleurs. C'est à noter.

15 millions d'enfants absents du débat électoral

M. Claude Roméo, Dteur enfance famille du 93

La loi réformant la protection de l'enfance est une avancée importante mais ce n'est qu'une 1° étape.

Il y a 15 millions d'enfants en France : et un relatif silence autour de la maltraitance (265 000 enfants par an) ; 2 millions d'enfants en-dessous du seuil de la pauvreté ; 40 000 tentatives de suicide par an ; 5 000 enfants SDF dans le 93...

Quelques indicateurs : nécessité d'une réflexion sur la place que l'on veut donner à l'enfant. Le débat électoral comporte des propositions, mais pas d'annonce de politique globale.

Propositions dans cet esprit

Un ministère de l'Enfance : un ministre d'Etat pour **coordonner** toutes les politiques sectorielles et présenter une **loi d'orientation** sur le bien-être et la place de l'enfant dans notre société et à laquelle serait intégrée la récente loi protection de l'enfance

Aider les parents en difficulté (groupes paroles...), et mettre un éducateur à leur disposition si ça n'a pas suffi (aide éducative soutien parental).

Faire de l'ASE le « service de la prévention et de la protection de l'enfance ». Ouvert le soir et les week-ends. Meilleures formations pour de nouvelles pratiques professionnelles.

A l'occasion de la présidence UE, ouvrir des

négociations pour élaborer un **Statut de l'enfant européen**. Convoquer le 20/11/07 (journée droits de l'enfant) une **conférence intergouvernementale**.

cromeo@cg93.fr

Candidats interpellés sur la petite enfance

Assoc des collectifs enfants-parents-professionnels (ACEPP) : formation des intervenants de la petite enfance ; indépendance des REAAP par rapport au « conseil de droits et devoirs des familles » et au contrat responsabilité parentale ; place des assoc dans un futur service public petite enfance.

Les médecins scolaires dénoncent la pénurie de leurs moyens

3 syndicats de médecins scolaires ont adressé une lettre ouverte aux candidats : réclamant moyens cohérents avec l'ensemble de leurs missions

Taux d'encadrement moyen d'1 médecin pour 7 425 élèves : dérisoire (et parfois 12 000...)

« Le seul bilan systématique d'une tranche d'âge (...) n'est plus assuré pour tous les enfants »

Ils ne pourront pas mettre en œuvre les nouveaux bilans prévus par réforme protection de l'enfance (9 / 12 et 15 ans) Et s'ils sont confiés à la médecine libérale, ce sera à la charge de la Sécurité sociale...

Pointent tâches supplémentaires suite à la loi sur scolarisation des enfants handicapés : parfois même sollicités pour participer aux équipes des maisons départementales faute de moyens dans les G

Estiment le besoin à un médecin pour 5 000 élèves

Loi sur la prévention de la délinquance : des décrets

ASH - 11/05/07 - 07 144 - 12



Nous choisissons ce traitement car c'est une manière de connaître cette loi, donc chacun a retenu bien sûr la partie qui LE concerne mais qui est très diverse. En espérant que ce soit utile.

Liste représentants Etat pouvant participer au conseil pour les droits et devoirs des familles

Décret n° 2007-667 du 02/05/07, J.O. du 04/05/07

Préfet, le DDASS, Inspecteur d'académie, directeurs services départementaux EN, le DDJS.

Désignés par le préfet de département

Le conseil peut comprendre aussi représentants collectivités territoriales et personnes des domaines action sociale/sanitaire/éducative, insertion et prévention délinquance

Prisons

Décret n° 2007-699 du 03/05/07, J.O. du 05/05/07

Ecoutes téléphoniques

Numéros d'appel et identité des destinataires doivent être signalés au chef d'établissement qui peut, sur décision motivée, refuser l'autorisation d'une communication

Sous sa responsabilité, possibilité d'écoutes (sauf communications avec avocat), voire d'interruption (si compromet ordre public...).

En maison centrale : elles peuvent être enregistrées de façon systématique (conservation max 3 mois + possibilité transmission au procureur.

Intervention du médiateur de la République

Possible auprès de **tous les détenus**, quelle que soit leur situation pénale, mais suspendue si placement en quartier disciplinaires ou prescription par le juge d'interdiction de

communiquer

Dans un local à l'intérieur du lieu de détention et en **dehors de la présence d'un surveillant**

A noter : actualisation code procédure pénale pour suivi socio-judiciaire pour auteurs violences conjugales ou sur un mineur 15 ans par personne ayant autorité sur lui

Evacuation forcée des gens du voyage : conditions requises des communes disposant d'un emplacement provisoire

Décret n° 2007-690 du 03/05/07, J.O. du 05/05/07

Possibilité pour le préfet sans autorisation judiciaire préalable si l'aire provisoire est accessible, avec hygiène, sécurité, service régulier ramassage ordures et alimentation eau et électricité

Le travail social à l'épreuve des nouveaux textes

ASH – 27/04/07 – 07 111 - 12



Quatre belles pages : vous connaissez les textes traités avec leurs principales conséquences mais des rappels sont toujours bienvenus et toujours des arguments nouveaux, des formules à retenir, à ressortir pourquoi pas. Nous traitons souvent des articles en ayant présentes à l'esprit réunions et interventions.

MM. Vernadat et Lecorne, responsables Cnaemo

Beaucoup de textes législatifs ces dernières années : la loi 2002 fait passer de la « protection du sujet fragile à la reconnaissance d'un usager citoyen », et consacre les actions de soutien aux parents. Processus initié en 1976 (rapport Bianco-Lamy) : recherche de l'équilibre entre la prise en compte des intérêts de l'enfant et de ses parents

Les lois sur la protection de l'enfance et celle et la prévention de la délinquance « constituent (...) une remise en cause de cette orientation »

L'un et l'autre stigmatisent sous des angles différents les conduites d'insuffisance...

Protection de l'enfance : le 1° projet était rassurant mais pas sa « rétrogradation derrière celui sur délinquance » (calendrier parlementaire...).

De fait un amendement permet au juge de ne plus limiter à deux ans la durée d'une mesure. **Exit l'examen régulier** de la situation de l'enfant (adoptée en 86 ; antérieurement le juge pouvait prononcer la mesure jusqu'à la majorité)

Prévention délinquance : « la responsabilité individuelle des familles [et] exonération de la société quant aux dysfonctionnements sociaux »

La reconnaissance des compétences parentales et pour corollaire la responsabilité parentale ? **Mais on peut être responsable sans être coupable**

« **Le travail social se trouve au cœur des tensions entre carences de la société et responsabilités individuelles des familles. Et c'est bien dans cet entre deux que nous entendons demeurer** »

Véritable action préventive (emploi, logement...), actions de soutien aux familles et de la clarté sur ce qui demeure sous contrôle du judiciaire : contrat de responsabilité parentale et conseil pour les droits et devoirs des familles transgressent cette ligne.

« **Tournant idéologique ?** » : des prémices sont à l'œuvre : confusion entre différentes autorités, atteinte au rôle des magistrats de l'enfant, remise en cause de secret professionnel... Le partage d'infos ne peut se faire qu'entre des personnes soumises au **Débat peu porté au niveau de l'opinion publique** : « nos valeurs, nos idéaux, nos

principes seraient-ils devenus marginaux ? »

asso.cnaemo@orange.fr

Mme Angelino, infirmière, AS, responsable Fédération relais enfants-parents (FREP)

La loi protection de l'enfance s'inscrit dans un ensemble qui modifie les rapports entre collectivités territoriales et professionnels de l'action sociale.

La protection administrative repose sur la notion « d'infos préoccupantes » à communiquer à une cellule administrative : terme subjectif

Cet afflux d'infos risque d'embouteiller l'autorité administrative qui doit prendre en charge ces enfants (auparavant orientés par l'ASE vers autorité judiciaire saisie maintenant en 2° temps)

Les départements seront-ils assez solides et quelle égalité de traitement ? Ils ont des pratiques diverses

De même le contrat de responsabilité parentale (loi égalité des chances (préconisé par la loi prévention délinquance) sera appliqué de manière très différente selon les municipalités

Il s'agit d'une **aide sous contrainte**

Les travailleurs sociaux départementaux, choisis pour l'appliquer soulignent la contradiction avec leurs fondamentaux

La loi sur la prévention de la délinquance pose des questions d'appartenance aux professionnels de l'action sociale : en mélangeant le système de la protection de l'enfance (y compris la prévention spécialisée) et celui de la prévention de la délinquance (animé par maires)

Les maires, déjà surchargés, peuvent interpellés les « familles défaillantes » mais la critique d'une capacité éducative « **peut être acceptable si elle est accompagnée d'un regard bienveillant** »

FREP : 01 46 56 79 40

Education spécialisée : « risquons-nous au risque ! »

ASH – 13/04/07 – 07 123 - 12



Nous avons aimé ; même si nous avons tous eu l'occasion de lire des articles où était posée cette question, quelques formules nous ont semblé assez heureuses pour en traiter un de plus. Finalement c'est toujours la le juste milieu qui est recherché

M. D. Bertrand, Dteur service d'accueil d'urgence pour jeunes en difficulté et danger (92)

L'ONED s'intéresse à l'évaluation des situations et aux référentiels. Faisant clairement appel à une démarche scientifique ; et questionnant par là-même la pertinence d'une approche intuitive.

Cette question des référentiels concerne aussi les usagers, qu'ils visent à protéger

Oui pour l'évaluation de la dangerosité, mais à condition de ne pas oublier que l'éducateur « compose avec l'imprévu »

Dans les années 50 éducation et observation ont succédé à la rééducation ; on les soupçonnait d'amateurisme mais l'éducateur spécialisé a revendiqué le statut de « technicien de la relation ».

Attention à ne pas revenir à du médical aujourd'hui

« **A trop vouloir formaliser, va disparaître la part du risque inhérente à toute action éducative** »

L'éducateur intervient « dans et par l'événement quotidien », il risque le malentendu, trop ou pas assez de proximité, il ressent la solitude quand il est en face-à-face. Il lui faut surprendre,

déstabiliser

« **Etre autorisé à prendre des risques ne veut pas dire faire n'importe quoi** » : il y a les connaissances, une équipe, la supervision...

« **Le risque est valorisé par la société [mais] la marge de décision des éducateurs apparaît de plus en plus limitée** ».

« **Risque forcément associé à un danger majeur quand il s'agit d'éducation** »

Les réglementations sont de plus en plus strictes, mais s'intéresse-t-on au travail qui est fait ?

Si l'on veut continuer à référencer de nouvelles bonnes pratiques, il faut que l'on soit « autorisé à les inventer »

AVVEJ – dbertrand.sau92@avvej.asso.fr

Mineurs étrangers isolés : une étude souligne les effets bénéfiques de leur prise en charge par l'ASE

ASH – 06/04/07 – 07 111 - 12



Une toute petite pierre lumineuse sur un chemin bien noir. Une toute petite enquête mais c'est un point de départ. Encourageant et à suivre.

Assoc Hors la rue s'occupe de mineurs roumains en région parisienne. L'enquête (Credoc) porte sur 100 prises en charge ASE entre 03/02 et 08/05.

79 garçons + 21 filles ; 80 % 15 et plus lors de l'admission ASE . Au 31/08/05, 63 encore suivis

12 majeurs : 11 en CJM ; 9 demandes titre séjour engagées ; hébergements divers

Pourquoi partent-ils ? Espérance de trouver un « Eldorado » + situations familiales douloureuses

Suivi **efficace contre pratiques délictueuses**. Seuls 5% ont encore eu affaire à la justice

90 % suivent une formation (CAP – BEP...)

« **Très forte envie de s'intégrer** » (liens avec pays assez forts). 70 % maîtrisent le français et 85 % soucieux de réussir leur formation ; 84 % respectent règles de leur lieu de vie et 83 % ont de bonnes relations avec leurs encadrants ; 89 % expriment l'envie de vivre en France

« **Changement radical de mode vie des mineurs suivis par l'ASE (...)** font preuve d'une grande motivation » (formation, lieu d'accueil, emploi)

Dispo sur www.horslarue.org

A noter : un art. dans la rubrique *Actions Sociales et Prises de Positions relevées*

« On peut développer un travail social important dans de nombreux squats »

ASH – 04/05/07 – 07 111 - 12



L'entretien s'effectue à partir d'un travail déjà ancien mais les problèmes posés ont peu bougé et les réponses sont claires, encourageant d'une manière implicite novation et engagement. A lire

Entretien avec M. Noblet hargé de mission DGAS ayant travaillé sur cette question en 1999

Les conclusions de 1999 sont-elle encore valables ?

Thématique pas vraiment rediscutée depuis 99.

Pas d'intervention pensée à l'échelle nationale

Et ce travail associait beaucoup de partenaires : ministères, assocs, RAPT, SNCF...

Que sait-on des squats aujourd'hui ?

Pas de données fiables : rien n'indique de progression ; en revanche présence de familles et enfants est souvent sous-estimée.

Certains squats marqués par la violence mais d'autres « sont des lieux de vie pour des personnes en grande précarité (...) **parfois bien organisés et assez ouverts aux travailleurs sociaux** »

L'intervention sociale a-t-elle sa place dans les squats ?

Il y avait eu consensus pour répondre oui à cette question

Mais aussi qu'en-deçà « **d'un seuil d'opacité, de refus de contacts (...)** le travail social doit déclarer forfait et (...) au besoin céder la place à la répression »

Certains estiment qu'il n'y pas de raison d'aller dans les squats : il y a des accueils de jour. Mais les personnes les plus en difficulté n'y vont pas.

Quel mode d'action ?

L'intervention doit être adossée à une structure : pouvoir proposer une « aide solide » et on ne peut y aller qu'avec consentement des squatters.

L'illégalité des squats est-elle une entrave ?

L'objectif de l'intervention n'est pas la légalisation.

Dans l'action sociale individuelle, l'aide est inconditionnelle

Dans les revendications collectives il faut être prudent : on peut négocier une occupation temporaire (donner gages de responsabilité) : **on ne légalise pas mais on construit un projet**. Tenant compte que beaucoup de squatters ne veulent pas de solution classique (cf. Don Quichotte hiver 07)

Et l'eau... ?

Nous reconnaissons l'accès à l'eau comme un droit inaliénable ; pour l'énergie sommes plus prudents : toujours éviter la légalisation, négocier

Quel rôle dans une procédure d'expulsion ?

« Veiller à ce que la loi soit appliquée avec humanité », accompagner est possible

S'appuie-t-on sur l'auto-organisation des squats ?

« **L'offre d'accompagnement social n'aura de sens que si elle est conçue comme prolongement de ce que les squatters ont réalisé sur place** »

On peut intégrer d'anciens squatters dans les équipes mais nous restons prudents là-dessus

A noter : expérience Médecins du monde dans le *Dossier signalétique*

Transports gratuits en Ile-de-France pour les Rmistes : une mesure controversée

ASH – 06/04/07 – 07 129 - 12



Oui deux sourires car nous aimons les controverses techniques de ce type : fournissent des arguments de réflexion. C'est bien. A chacun de se faire une idée mais la question posée est centrale.

Au total ce sont 350 000 personnes qui peuvent voyager gratuitement sur le réseau alors que jusqu'à présent ils avaient 75 % de réduction comme bénéficiaires ASS / API / AME et CMU-C

La plupart des autres conseils régionaux proposent des tarifs réduits

Réactions associatives

La gratuité c'est bien, surtout vu le coût des transports dans cette région mais quid du ciblage sur un public particulier ?

FNARS : « inégalité de traitement avec travailleurs précaires et jeunes moins de 25 ans »

M. Hirsch, Emmaüs : « **lier une prestation sociale à un statut d'inactivité peut être dangereux** ». Préférerait mise

en place dispositif progressif lié aux ressources et non au statut.

Effets pervers possibles « quand vous perdez, au moment de la reprise de l'emploi une aide au transport, mais aussi une aide au logement... cela crée une situation qui peut vous coûter de l'argent »

Risque d'effet de seuil et d'inscription dans une logique d'assistantat.

Idem **ATD Quart Monde et Secours catholique**

Professions sociales

ASH – 06-13-27 /04/07 – 07 117 - 12



Tous à vos diplômes et une étude sur le secteur de l'animation qui paraît intéressante, plus un élément de bibliographie.

Quel avenir pour la formation des travailleurs sociaux ?
« VST » n° 91

Logiques gestionnaires, ouverture au marché concurrentiel et formation de qualité... : travail en réseau, alliances avec les universités sont les nouveaux défis de ce paysage.

Alternance pédagogique, pratique éducative, refus de la psychologisation...

Ed. Erès – 16 €

Premier bilan de la mise en œuvre du DEIS par les universités

Remplace le DSTS depuis le 01/09/2006

Bilan du Réseau universitaire formations sociales (RUFSS) : diplôme articulé avec un master pro sciences humaines (socio, sciences éducation...)

Le nouveau diplôme exige partenariat 50/50 entre université et centre de formation. Moins dépendant de l'établissement porteur que le DSTS

La qualité des 1° travaux ne pourra être jugée qu'en 2008, études de terrain validées en 2° année.

Le Cafdes est aménagé et ouvert à la VAE

Décret n° 2007-577 du 19/04/07, J.O. 21/04

Harmonise les dispositions qui le régissent avec celles des autres diplômes en travail social

Il est resté délivré, au nom de l'Etat, par l'EHESP

Les titulaires de Cafdes délivrés avant le 01/01/06 sont titulaires de droit de la « nouvelle version »

Les formations engagées avant le 15/05/07 restent soumises aux dispositions antérieures

Un groupe professionnel en évolution ? Les animateurs socioculturels et de loisirs - INJEP

3 groupes : « la masse des BAFA, nb important de BEATEP et BPJEPS, minorité Défasiens / DUT

Diversité de diplômes pour des identités professionnelles multiples du « petit boulot » à la véritable profession

« Rien ne permet d'affirmer que depuis 30 ans l'animation est en voie de professionnalisation »

D'autant que 62 % des animateurs ont un contrat précaire

www.injep.fr/Professionnels-de-jeunesse.html

BAFA et BAFD aménagés

Décret n° 2007-481 du 28/03/07, J.O. 30/03

Diplômes s'exerçant « dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative » ; des arrêtés sont à venir.

Nouvelles versions entrent en vigueur au 01/09/07

BAFA : noter qu'il sera possible d'effectuer les stages à l'étranger

BAFD : là aussi stages possibles à l'étranger

Délivrance du diplôme vaut autorisation d'exercer pour 5 ans : à renouveler par le DRJS sur demande de l'intéressé et sur

justification d'avoir exercé

Sinon nouvelle session de perfectionnement

Recrutements d'après l'enquête Unedic

En 2007 les établissements projettent de recruter un peu moins de 62 200 animateurs socioculturels. Prévisions à la baisse contrairement à la tendance générale

www.assedic.fr

Dossier Signalétique : Actions Sociales et Prises de Positions relevées

ASH – 06-13-20-27 /04 & 04/05/07 – 07 135 - 12



Nous aimons, nous aimons: un œil sur l'article traitant des souffrances des professionnels protection de l'enfance. Notez que l'on accepte de plus en plus que le professionnel ait du mal avec sa fameuse « distance » ... C'est bien. Et beaucoup d'autres choses éclairant différents secteurs avec une insistance sur les mineurs ce mois-ci.

Errance et précarité : quand la psychiatrie tend la main aux acteurs sociaux

ASH / 13 avril 2007 / p. 33-34

Dans le cadre du réseau Psychiatrie-Précarité créé en 1999 par la DASS Paris, une équipe mobile existe à l'hôpital Ste-Anne, « Santé mentale et exclusion sociale » (SMES) 01 45 65 87 95

7 personnes (dont 1 AS ; intervient auprès de plus de 80 partenaires : CHR, accueils de jour, de nuit, d'urgence, maraudes dans le bois de Boulogne auprès des grands désocialisés : favoriser l'accès du public de l'errance aux soins de droit commun.

En appui aussi aux travailleurs sociaux (supervision : transfert des connaissances). Constate une augmentation rapide du nb moyen d'actes réalisés par personne et parle de « social-psychiatrie ».

Mineurs difficiles. Les CER : une dynamique porteuse, mais après ?

ASH / 13 avril 2007 / p. 31-32

Rapport d'évaluation

Inspection des services direction PJJ (01/06)

75 CER, dont 63 gérés par des assocés, et presque 50% ayant moins de 5 ans (fermetures...)

Répartition nationale peu satisfaisante et manque de pilotage institutionnel

90 % mineurs accueillis au titre de l'enfance délinquante (plus souvent à cause de la récidive que de la gravité des actes)

« Effet de remobilisation, meilleure estime de soi » à la sortie. Mais dynamique difficile à maintenir sur du long terme. 1 an après seuls 25 % des jeunes n'ont pas été poursuivis de nouveau au pénal et 50% seraient sans activité.

Préconise « un véritable projet d'insertion pro pour chaque mineur »

Mineurs étrangers isolés : une passerelle ouverte sur un devenir possible

ASH / 27 avril 2007 / p. 33-34

CG Nord a monté un dispositif d'accueil d'urgence spécialisé (Lille). Mineurs généralement arrêtés par la police : ordonnance de placement provisoire et orientation vers une des 2 maisons (SAMIE ou Mosaïque) une plate-forme pluridisciplinaire (coordination PJJ) procède à un bilan et le séjour est fixé à deux mois : scolarité, ateliers... Orientation dans tout le département

quand le placement est confirmé. « **Le récit du jeune (...) est accepté tel quel (...) nous partons du mensonge (...) ici la posture éducative est à inventer** »

Regret d'une absence de prévention : pourquoi pas des éducateurs de rue pour aller à leur rencontre ?

SAMIE - 03 20 97 83 22 / Mosaique - 03 20 26 20 19

Protection de l'enfance : enfants en danger, professionnels en souffrance

ASH / 20 avril 2007 / p. 35-38

« **L'enfant est une personne (...) le professionnel aussi** »

Travailleurs sociaux, magistrats, soignants, doivent évaluer signaler juger éduquer. Des situations familiales qui renvoient forcé à soi. « Plus les relations parents-enfants sont perturbées, plus nous sommes mis à mal » (psychiatre)

L'institution de chacun fonctionne comme un système clos, avec ses rites... et parfois les pros se replient sur elles comme les enfants protègent leurs familles : conduit à la rétention d'information.

Le placement est particulièrement sensible : au lieu de penser en terme d'alternative, il faut se demander « quelle est la distance de sécurité » et « tout autant accompagner les professionnels que les parents et les enfants »

Réseau, supervision, pluridisciplinarité... des clefs

« Pour être des professionnels suffisamment bon, il faut être suffisamment bien traités »

Accès aux droits : médecins du monde construit un accompagnement social avec les squatters

ASH / 04 mai 2007 / p. 35-38

« En 2002, (...) 5 à 10 % des gens que nous rencontrons étaient sans habitat fixe » depuis 01/06, permanence médico-psycho-sociale une demi-journée dans un squat (Paris 11^e) bénéficiant d'une tolérance temporaire. Au départ personne n'y venait, les travailleurs sociaux s'appuient sur les personnes-relais de cette communauté

Accès à l'emploi : la fédération Coorace veut ancrer l'IAE dans le développement territorial

ASH / 06 avril 2007 / p. 35-38

Son « **Projet 500** », élabore une stratégie collective pour favoriser l'accès de tous à l'emploi.

De nombreux salariés de l'IAE y restent confinés alors même que l'accès à un « **emploi durable** » est retenu comme indicateur de performance

Coorace propose de travailler à un statut du salarié en insertion, d'impliquer les partenaires sociaux, d'asseoir la légitimité de l'IAE comme acteur du développement territorial : « **nous sommes passés d'une démarche d'insertion défensive à lune logique de développement local de l'emploi offensive** »

Moderniser les entreprises adaptées : une nécessité

ASH / 20 avril 2007 / p. 33

M. Charlot, association Développement et emploi

Elles sont confrontées à des défis : mise en œuvre loi 02/05, mutations économiques qui les affectent, management obsolète, faiblesse des ressources humaines. « L'ampleur des questions posées nécessite un cadre de réflexion global pour faciliter une action locale »

L'assoc Développement et emploi (1981) vise à nourrir le débat de société sur l'emploi et les conditions du développement économique

www.developpementetemploi.com



La loi relative à la prévention de la délinquance

ASH – 04/05/07 – 07 139 - 13



Nous en donnons un déroulé plus précis que d'habitude et avec les numéros des articles, afin de vous faciliter une recherche éventuelle

Loi n° 2007 du 05/03/07, J.O. du 07/03/07

Annoncée depuis 4 ans et très contestée dans le secteur, elle place le maire au cœur de la prévention de la délinquance et modifie l'ordonnance de 1945

Le maire, pilote de la prévention de délinquance

Mission d'animation et de coordination (art.1)

Les départements doivent désormais participer aux actions de prévention de la délinquance (art. 1&3)

De nouveaux moyens d'information pour le maire

Le partage d'informations sociales confidentielles

Le partage de l'information entre les travailleurs sociaux et le maire ; le secret partagé entre les travailleurs sociaux

Le rôle de l'autorisé judiciaire (art.7) : modif du code de procédure pénale. L'action du procureur peut avoir pour objet la prévention des infractions pénales

Le maire destinataire de données scolaires (art.12)

Le maire destinataire de données judiciaires (art.1)

De nouvelles procédures entre les mains du maire

Le maire face aux parents « défaillants »

Le conseil pour les droits et devoirs des familles (art.9)

L'accompagnement parental (art.9)

L'intervention du maire en matière d'aide à la gestion du budget familial (art.10)

Le rappel à l'ordre (art.11)

Des mesures ciblées sur les mineurs délinquants

L'aménagement des mesures alternatives aux poursuites (art.55)

Une nouvelle procédure de présentation immédiate (art.58)

De nouvelles sanctions à l'égard des mineurs

Composition pénale (art.55)

Mesure d'activité de jour (art.59)

Création de 4 nouvelles sanctions éducatives (art.59)

Exécution travaux scolaires ; avertissement solennel ; placement dans un établissement scolaire doté d'un internat ; placement possible pour 10/13 ans : travail psychologique, éducatif social portant sur les fait commis

Nouvelle hypothèse de placement en CEF (art.62)

Contrôle judiciaire (art.57)

Question de l'excuse de minorité (art.60)

Autres mesures sur la prévention de la délinquance et les mineurs :

Fonds interministériel de prévention de la délinquance (art.5)

Rôle de l'école (art.12)
 Mineurs en danger (art.67)
 Audiences du tribunal pour enfants (art.58)
 Volontariat et insertion des jeunes :
 Service volontaire citoyen (art.30) ; service civil volontaire (art.32) ; insertion des jeunes (art.12) ; « écoles de la 2^e chance » (art.12)
 A retenir également
 Sanction-réparation (art.64) ; TIG (art.63) ; récidive (art. 68) ; stage de responsabilité parentale (art.65) ; halls d'immeubles (art.20) ; troubles du voisinage (art.18) ; levée du secret médical sans l'accord de la victime si elle est mineure ou vulnérable (art.34) ; pouvoir de réquisition du préfet - atteinte à l'ordre public (art.29) ; lutte contre les discriminations (art.34)
Suivi et contrôle des personnes condamnées
 Ecoutes téléphoniques dans les prisons (art.72)
 Contrôle des personnes placées sous surveillance électronique (art.71)
 Suivi socio-judiciaire des auteurs de violences conjugales (art.33)
 Suivi des délinquants sexuels (art.42)
Dispositions diverses
 Nouvelle procédure d'évacuation forcée des gens du voyage (art.27)
 Réforme de l'injonction thérapeutique (art.47 à 54)

La loi réformant la protection de l'enfance

ASH – 06-27/04/07 – 07 112 - 13



Nous vous invitons à aller voir de plus près les points qui vous intéressent particulièrement, dans une loi qu'il paraît très important de bien cerner.

Loi n° 2007-293, 05/03/07, J.O. 06/03/07

Avant tout réforme d'organisation des mécanismes de protection de l'enfance

Clarification mission des intervenants au service de la prévention

Protection enfance ; PMI ; ASE
 Renforcement du rôle médecine scolaire
 Rôle du Pdt du conseil général
 Recueil et traitement des infos préoccupantes
 Cellule de recueil et traitement de ces infos
 Création observatoire départemental protection de l'enfance
 Instauration secret professionnel partagé
 Modalités du signalement
 Signalement à la justice
 Signalement des infos préoccupantes au Pdt du conseil général
 Diversification des modes d'intervention
 Accompagnement budgétaire des familles
 Diversification des modes d'accueil
 Rapports des familles avec les services protection de l'enfance
 Evaluation de la situation du mineur et formation d'un « projet pour l'enfant »
 Aménagements relatifs aux droits de visite et d'hébergement des parents
 Aménagements relatifs à l'autorité parentale
 Mesures diverses
 Financement de la protection de l'enfance
 Droit de l'enfant à entretenir des relations avec sa familles
 Assouplissement du congé de maternité

Loi portant réforme de la protection juridique des majeurs

ASH – 06/04/07 – 07 130 - 13



Suite du numéro de mars. A parcourir au moins : avoir en tête la graduation entre ces deux étapes, avec la mise en place de l'accompagnement social

Loi n° 2007-308 du 05/03/07, J.O. du 07/03/07

Accompagnement social personnalisé

Bénéficiaires / finalité / relation contractuelle / mise en œuvre / participation financière de l'intéressé / échec
 Accompagnement judiciaire
 Finalité / conditions d'ouverture / procédure / effets / exécution de la mesure / charge financière

Décrets, arrêtés et ordonnances annoncés

ASH – 06-13/04 & 04/05/07 – 07 124 - 13



Un peu succinct : vivement ce petit répit car cela ne saurait durer... Nous vous rappelons que les décrets relatifs à la prévention de la délinquance sont présentés en Travail Social.

Décrets

Relatif aux plafonds de ressources nouveau PT0

n° 2007-464, du 27/03/07, J.O. du 29/03/07

Relatif à la possibilité pour les assocs de défense des malades et des personnes en difficulté de saisir les conseils de l'Ordre si refus de soins

n° 2007-434, du 25/03/07, J.O. du 27/03/07

Arrêtés

Portant approbation du règlement générale de l'ANRU

– 20/03/2007, J.O. 03/04/07

Modifiant la composition du CSTS – 16/03/07, J.O. du 05/04/07

Y sont ajoutés un directeur DASS et un de CCAS

Instituant une formation à la gestion administrative des associations – 11/04/07, J.O. du 20/04/07

« Encourager l'engagement bénévole notamment des jeunes » partie théorique + partie pratique accomplie sous tutorat : délivrance d'un certificat par le préfet de région



Chômage : Chiffres ... et suite des polémiques

ASH – 06-20/04 & 04/05/07 – 07 118 – 21

Le Monde – 31/03 & 21-28/04/07 – 07 118 – 21



Les informations continuent d'être bonnes et nous voilà obligés de maintenir la « grimace » tant la polémique est présente : officielle si l'on ose dire. De toute façon le taux des moins de 25 ans reste préoccupant. A suivre donc...

Fin mars le taux de chômage ramené à 8,3% est peu mis en avant

Taux le plus bas depuis 25 ans : passe sous la barre des deux millions ; le ministère de l'emploi rappelle la nature « provisoire » de ces chiffres

8,3 % au sens du BIT : - 0,1 en 1 mois et - 1,1 en 1 an (estimation provisoire Insee)

Catégorie 1 : - 1,4 % en mars et - 10,8 % sur 1 an

Jeunes moins 25 ans : - 1,4 % en mars pour un taux de chômage à 21,2 % (et - 10,4 % en 1 an)

Toutes les catégories de chômeurs sont concernées par la baisse

Au cours des 3 derniers mois

Inscriptions ANPE catégorie 1 : progression 2,4 % par rapport aux 3 mois précédents

Recul 5,4 % entrées suite licenciement économique

Recul de 4,2 % des premières entrées

Sorties fichiers ANPE : + 0,8 %

+ 0,1% « reprise d'emploi », + 11,2% radiation administrative (« absence au contrôle » - 1 %)

Stat dispo www.travail.gouv.fr (DARES – 18.1)

La baisse du chômage est quasi ininterrompue depuis 2 ans : cf. nb nouveaux cotisants au régime d'assurance-chômage mais l'ampleur de la baisse reste sujette à caution

Le taux de chômage serait redescendu à 8,4% fin février (DARES)

Niveau qui n'avait plus été atteint depuis 24 ans

Soit moins 1 % en 1 mois et - 10,6 % en 1 an

Moins 25 ans : 21,4 % fin février, soit - 0,5 % en 1 mois et - 10,4 % en 1 an

Le chiffre au sens du BIT serait de 8,4 % mais la DARES rappelle que les résultats restent provisoires (pb enquête emploi Insee)

Stat dispo www.travail.gouv.fr (DARES – 14.1)

Polémique sur les chiffres

Eurostat (office stat communautés européennes)

l'évalue à **8,8 %** (0,4 % de plus que le ministère). Il révisé à la hausse le taux pour janvier, estimé à 8,9% et **pour l'année 06, il l'estime à 9,4 %** (au lieu des 9 % précédemment estimés)

Les écarts entre stats françaises et européennes existent toujours mais s'expliquent cette fois par l'utilisation partielle de l'enquête emploi l'Insee ; et Eurostat indique chiffres susceptibles de révisions.

A noter que la moyenne européenne est **7,1 %**

Ministère : les chiffres Acooss (agence centrale organismes sécurité sociale) révèlent 252 000 créations d'emploi, pour un recul presque équivalent du nb de chômeurs.

ACDC réclame des indicateurs de la précarité de l'emploi

« La recherche d'un vrai chiffre du chômage est vaine car il existe une diversité de situations de chômage, sous-emploi et précarité »

Les indicateurs classiques (BIT.) : « les arbres qui cachent la forêt de l'insécurité sociale »

Le BIT reconnaît 4 types « d'emploi inadéquat » : bas salaires (moins 818 € / mois), contrats précaires, déclassement pro et travail dangereux pour la santé

A partir enquêtes emploi de l'Insee de 90 à 05, le collectif estime à « 11,4 millions » personnes en situation d'emploi inadéquat. Si on y ajoute le nb de chômeurs (toujours au sens BIT), on parvient à « 14 millions », soit **51 % population active**.

« Cette proportion n'a cessé d'augmenter »

Annonce la tenue « **des états généraux des chiffres du chômage et de la précarité** » le 29/05 « pour sortir par le haut de la controverse »

Une intersyndicale des personnels de services statistiques de l'emploi prend position

Avec ANPE, DARES emploi, et Insee : **demande la non-publication des chiffres prévue le 26 avril**.

Estiment que le taux publié mensuellement ne « reflète plus depuis 2005 les évolutions aux normes du BIT » (notamment suite au report de l'enquête emploi de l'Insee) et demandent la suspension de cette publication

« Nos outils traditionnels sont-ils encore valables pour mesurer l'emploi tel qu'il existe avec ses diverses formes de temps partiels, de contrats précaires ? » (CGT Insee)

Baromètre inégalités et pauvreté 07 (BIP 40)

Les inégalités avaient fléchi entre 1997 et 2002

Accroissement en 05 : indice 5.62, le plus élevé depuis 1980.

Le BIP 40 repose sur plus de 60 indicateurs.

Récemment les inégalités enregistrées dans tous les domaines contribuent à cette hausse et notamment le **logement**, qui en explique presque la moitié

L'aggravation du chômage au sens du BIT y jouerait pour 25 % et précarité de l'emploi + dégradation conditions de travail pour 15 %

Donne matière à la 6° note d'ACDC qui demande la **prise en compte de « la diversité des formes de précarité »**

www.bip40.org/fr.

Informations du mois

ASH – 06-20/04/07 – 07 119 – 21

Le Monde – 06/04/07 – 07 119 – 21



Décidément ce dossier, lui aussi, est représentatif de l'attente plutôt que de l'action : caractéristique de la période ;

raison de plus pour aller voir sur internet l'efficacité des contrats aidés ? pourquoi pas ... on peut aussi aller directement au dossier suivant, particulièrement intéressant ce mois-ci

Le CNML propose une nouvelle gouvernance des missions locales

Texte transmis aux 3 principaux candidats
Demande de renforcer les moyens d'accès à la vie active des jeunes accompagnés et de développer leur autonomie financière

Et « **une politique partenariale redynamisée** », par la création d'une « **instance nationale** (...) sur le modèle de » celle des services à la personne.

Tête de réseau, pouvoirs de discussion, de décision et d'intervention; pourrait négocier emplois avec entreprises et conventions avec l'État...

Le rapport d'information sur « l'efficacité des contrats aidés »

Est consultable sur le site www.senat.fr

Guide des 250 métiers territoriaux

Définition, cadre d'emploi et conditions d'accès

Sera mis à jour chaque année

En ligne sur www.cnfpt.fr

Enquête annuelle de l'Unedic sur les besoins en main d'œuvre des entreprises

« Pour la première fois depuis cinq ans, les entreprises comptent embaucher davantage que l'an dernier, soit une hausse de 2,4%. »

Le secteur de la construction restant le principal recruteur

www.actuline.com

40 nouveaux « métiers en tension » recensés

Soit pour lesquels l'ANPE comptabilise plus d'offres que de demandeurs potentiels

4 domaines touchés: maintenance, industries de process, électricité électronique et construction (informatique, service, travaux publics)

Listes établies **par bassin d'emploi** et utilisées par l'ANPE pour évaluer la distance à l'emploi

Utilisées aussi pour établir les formations pro et établir la liste des nouveaux métiers ouverts aux ressortissantes nouveaux Etats membres de l'UE

Dossier minima sociaux et prestations sociales

ASH - 13-20 /04 1 04/05 /07 - 07 127 - 21



Qui sont-ils que font-ils après ? pas si simple qu'il n'y paraît de répondre à ces questions sur une partie de votre public. Alors profitez de ces études.

« La population des allocataires du RMI : les tendances d'évolution et disparités départementales » - DREES

Les personnes vivant seules ont toujours été majoritaires : 54 % en 1989 - 59 % en 2005

Taux de **femmes seules** constant : autour de 20 %

Celui des **homme seuls** passe de 34 à 38 %

Solitude particulièrement marquée en Ile-de-France

Personnes vivant seules : 2,5 fois plus parmi les Rmistes que dans la population générale d'âge actif

Familles monoparentales : 3 fois plus parmi les Rmistes que dans la population d'âge actif. Seule catégorie qui **augmente**

sans cesse (25 % en 2005)

Couples avec ou sans enfants : 30 % parmi les Rmistes qu'en population d'âge actif (73 %)

Bénéficiaires en moyenne plus jeunes que l'ensemble de la population d'âge actif mais la proportion des + 40 % augmente (la conjoncture jouant plus que le vieillissement de la population)

Répartition géographique : 50 % allocataires sur 15 départements (Ile-de-France, Nord, pourtour méditerranéen, Outre-mer : zones fort chômage)

4 départements d'outre-mer sont les plus touchés : représentent 3 % population mais 12 % des Rmistes

Etudes n° 568 - www.sante.gouv.fr

Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi : une enquête de la DREES éclaire les trajectoires

6 800 personnes titulaires RMI / ASS / API, au 31/12/04 : interrogées 18 mois plus tard, mi-2006

RMI et ASS : 30 % en sont sortis, reprise d'emploi étant le 1° motif de sortie. 50 % des sortants en emploi : 25 % contrat aidé, 33 % CDI

API : près de 50 % sortis du dispositif mais un sur deux s'est inscrit au RMI (API durée limitée)

Quels que soient les dispositifs « la situation professionnelle des personnes interrogées s'est améliorée », taux d'emploi passant de 12 à 25 %

Personnes encore allocataires : la majorité recherchait un emploi et certaines cumulaient faible rémunération et minima ou intéressement

1° raison pour expliquer chômage, le manque de formation et abandon de la recherche d'emploi : pbs de santé et contraintes familiales

Etudes Résultats n° 567 - www.sante.gouv.fr

En 2006, le nb d'allocataires des CAF a diminué pour la première fois depuis 1998

Diminution de 0,5 % (55 000 allocataires de moins)

Alors qu'en 2005 ils avaient augmenté de 3 %

Aides au logement : - 4,9 % ; « à relier en premier lieu à la [non] revalorisation » de leurs paramètres de calcul depuis 09/05

RMI : en baisse de 0,9 %

En revanche **l'API** augmente de 4,9 % et on enregistre une forte hausse des **aides aux familles d'enfants handicapés**.

L'e-essentiel n° 60 - Dispo sur www.cnaf.fr

A noter : circulaire DGEFP n° 07-73, 10/04/07

Détaille modalités d'application de **la non limitation de durée** de versement ASS (avait été limitée à 2 ans pour les moins de 55 ans en 2003, puis un décret de 2006 avait annulé cette décision)



Informations du mois

ASH – 06-20-27/04 & 04/05/07 – 07 116 - 22



La FNARS toujours sur la brèche c'est à suivre... et c'est pourtant sans doute le point le plus intéressant ce mois-ci.

Dispositif engagé FNARS c/ urgence

Observation et analyse c/ plan d'action renforcé pour les personnes sans abri

« Manque de visibilité déconcertant sur les moyens financiers et les modes de pilotage engagés par l'Etat »

Etat des lieux doit être dressé d'ici AG (22/06)

Pour repérer les points de blocage et pouvoir faire des propositions (loi finances 2008)

ANAH : budget une nouvelle fois en hausse

527 millions en 07

Offre logements loyers maîtrisés : 37 500 (36 000 en 06)

Remise sur le marché de logements vacants : 18 000 (16 000 en 06)

Traitement logements indignes : 13 500 (13 000 en 06)

Adapter logements à handicap et vieillissement : « programme exceptionnel » ; 50 millions pour travaux dans 10 000 logements

Réaliser 4 000 logements conventionnés dans le parc privé pour public prioritaire défini par la loi sur le logement opposable (loi « DALO »)

Conditions attribution subventions www.anah.fr

L'Union des foyers pour jeunes travailleurs Change de nom et devient L'union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)

Pour refléter son évolution : tournée vers l'habitat des jeunes qui « conditionne leur socialisation et accession à autonomie »

Plafonds de ressources du prêt d'accès sociale réévalués

Arrêté du 27/03/07, J.O. du 29/03/07

Applicable aux offres émises à compter du 01/04/07

Une erreur dans la loi « DALO » bientôt rectifiée

Art. 35 : possibilité de réclamer au candidat à la location d'un logement adapté ou spécifique son dossier médical personnel

Un « amendement législatif » précisera que seul un « certificat médical » pourra être demandé

Politiques de l'habitat et décentralisation – Deux ans après la loi du 13 août 2004

Rapport intermédiaire du Conseil National de l'Habitat (groupe « décentralisation »)

S'attache notamment aux conventions de délégation des

aides à la pierre : satisfecit à la réforme. Il « serait « légitime que les EPCI soient reconnus comme chefs de file des politiques du logement ».

www.logement.gouv.fr



Santé des enfants et adolescents : un rapport place la prévention et la santé mentale en première ligne

ASH – 06-20/04/07 – 07 111 - 23



Se dirigerait-on vers une segmentation « enfance adolescence » qui regrouperait les problématiques de cette tranche d'âge ? On le dirait. A suivre.

Rapport de Mme Sommelet, Pdte société française de pédiatrie, commandé par ministère en 04/05

Etat de santé globalement satisfaisant mais des inégalités persistent.

Naissance, enfance, adolescence comme cibles majeures de politique de promotion de la santé

Salue loi protection enfance : prévention, partage d'infos encadré et diversité des aides

Renforcer surveillance médicale des mineurs confiés à ASE et PJJ : psy, vaccins, addictions...

« 1 enfant sur 8 [souffrirait] d'un trouble mental dont le diagnostic est souvent retardé. »

C/ troubles des conduites : « nécessité d'une bonne connaissance de [leur] signification, des difficultés de leur diagnostic (...) limiter souffrance »

Généralisation maisons des ados : évaluer au préalable fonctionnement et services rendus

Réseaux santé mentale enfance adolescence : doivent s'inscrire dans « un réseau régional »

Eviter de « psychiatriser » ce qui relève du social

Préconise coordination nationale : lien avec institutions régionales et collectivité territoriales

Suggère **recueil données épidémiologiques** fiable

Ministère : annonce groupe travail avec pédiatres, PMI, médecins scolaires...

Dispo sur www.sante.gouv.fr

A noter

Orientation du plan « santé mentale » pour 2007

Circ. DGS/SD6C/DHOS/02/DGAS/CNSA 07-84

Rénover dispositif de soins

Améliorer conditions prise en charge en pédopsychiatrie : création capacités hospitalières et soutien des structures extra-hospitalières

Répondre aux **besoins publics précaires** : montée en charge d'équipes mobiles spécialisées psy

Développer offre sociale et médico-sociale d'accueil et d'accompagnement et moderniser

Et la circulaire DGAS/SD3B/07121, 30/03/07

Clarifiant les modalités des groupes d'entraide mutuelle pour les malades psychiques (GEM), indiquant notamment que leur mission est « incompréhensible avec une approche de type tutélaire »

Aide acquisition d'une couverture complémentaire santé : un reste à charge encore trop élevé

ASH – 13/04/07 – 07 128 - 23



Où l'on reparle d'effets de seuils. Intéressant et se lit vite.

Rapport de l'Irdes : aide réservée aux revenus jusqu'à 20 % au-dessus du plafond CMU-C

Montée en charge régulière : un peu plus 200 000 personnes après 1 an. Loin de l'objectif : 2 millions

Participation financière restant aux ménages : près de 60 % du contrat, soit environ 4,5 % revenu annuel. Plus important que celui supporté en moyenne par les autres assurés, « malgré un choix de contrats moins chers »

Demandeurs majoritaires : 50 ans et plus

Le prix du contrat augmente régulièrement avec l'âge de l'assuré. « Effets de seuil induits par les 3 tranches d'âge définies par le dispositif »

Bulletin 121 – Dispo sur www.irdes.fr



« Biblio brève »

ASH 13/20/27 /04 & 04/05 07 – 07 134 - 31



Savoir que ça existe : c'est le fil conducteur de cette première partie. Signaler ce qui est susceptible de vous faciliter la vie à un moment donné.

Politiques de jeunesse : « Galaxie jeunesse »

Nouvelle rubrique sur le site de l'Institut national de la jeunesse et de l'Education populaire

Base de données gratuite, recensant dispositifs et organismes publics dédiés aux jeunes : 350 fiches et 1 500 noms d'organismes et dispositifs consultables par diverses entrées (+ liens)

www.injep.fr

Livret d'information pour les acteurs de la protection de l'enfance : la qualité et son évaluation,

éléments de réflexion - DGAS

Sont abordés les 3 niveaux de l'évaluation : situations individuelles, fonctionnement des structures et dispositif www.famille.gouv.fr

« L'annuaire du mouvement associatif »

Edité pour la 2^e fois par la CPCA

Les 700 fédérations membres de ses coordinations + CPCA régionales et leurs assoc = **850 adresses**

01 40 36 80 10 – 15 € - www.cPCA.asso.fr

Jeunesse dans les quartiers populaires : guide à la réflexion méthodologique sur les politiques

Elaboré par le Conseil de l'Europe pour « repenser les politiques »

Réflexion et outils, interrogations sur des concepts comme « jeunesse, identité, quartier »... + « indicateurs et références »

Ed. du Conseil de l'Europe – 30 €

03 88 41 25 81 – <http://book.coe.int/>

« La laïcité à l'usage des éducateurs »

Nouveau site (Francas, Cemea, ligue enseignement)

Réponse juridique, législative ou réglementaire aux questions EN, animateurs ou travailleurs sociaux

Solutions par démarche « individuelle, rationnelle et critique et par l'action collective » : relais de prises de position, expériences...

www.laicite-laligue.org

La réforme des tutelles – Infos sociales CNAF

Situation actuelle et nouvelles mesures prévues : esprit de la loi, fonctionnement, financement

N° 138 – 01 45 65 52 52 – 5 €

La protection juridique des majeurs

Numéro spécial revue de l'UNAF : diagnostic de l'existant et analyse de la réforme

Réalités familiales n° 79-81 / 01 49 95 36 00 / 15 €

« Biblio classique »

ASH : 27 avril et 04 mai 2007 – 07 137 - 31



Six ouvrages : des phénomènes de non-recours volontaire aux droits pour aboutir aux tentatives de Deligny en passant par du travail éducatif « généraliste » sans oublier l'évaluation ni la question de l'encadrement : un grand angle. A vous de choisir mais c'est au moins à survoler Sans oublier le rapport de la Ligue des Droits de l'Homme, ni le numéro consacré aux rapports entre travail social et média peut-être ? Nous aurions peut-être un faible pour celui-ci.

L'accès aux droits sociaux

Directeur de recherche au CNRS, M. Warin revient sur le phénomène de non recours à des droits. Imputé à la complexité et au manque de communication, peut être aussi le fait d'une peur de la stigmatisation : perte d'intérêt et de confiance dans l'offre publique. Symptôme de la vulnérabilité que ces dispositifs sont censés corriger.

Revient sur l'importance de la médiation assurée par les travailleurs sociaux entre ces deux mondes. Les organismes ne s'attachent pas assez à la dimension relationnelle dans leurs évaluations

Ph. Warin – Presses Universitaires Grenoble – 12 €

Le travail éducatif en milieu ouvert. Principes et pratiques

Les interventions ciblées ne font qu'accroître l'isolement des enfants

M Ott plaide pour des actions de « **permanence éducative en milieu ouvert** », généralistes et collectives, accessibles à tous dans un quartier.

Il revient sur l'expérience de la Maison Robinson, pour développer ce concept d'une prévention peu coûteuse.

L. Ott – Ed. érès – 15 €

Cent mots pour être éducateur. Dictionnaire pratique du quotidien

30 ans d'expérience d'ES puis de formateur : 100 mots pour questionner les actes éducatifs. Un « bréviaire » pour réfléchir sa pratique

Ph. Gaveran – Ed. érès – 10 €

Travail social et médias - Cnaemo

Interroge intervenants sociaux et journalistes

Analyse des enjeux en vue d'une « culture de référence largement partagée » : dépasser certaines idées reçues sur les médias, avoir des relations de « bonne distance »

Examen de ce qui est en jeu dans la représentation médiatique du travail social

Espace social- mars 2007 – 03 20 29 36 22 – 15 €

L'évaluation de la satisfaction dans le secteur social et médico-social. Paroles d'usagers et démarche qualité

Mme Faugeras, responsable d'une assoc préconise de demander l'avis des intéressés : en utilisant des méthodes de recueil et d'analyse de cette expression

S'appuie sur une enquête de satisfaction menée après de jeunes dans un ITEP

S. Faugeras – Ed. Seli Arslan – 26,50 €

Statut de cadre et culture de métier. La structuration des fonctions d'encadrement dans le secteur de l'éducation spécialisée

Enquête auprès de 30 directeurs et 20 CSE : qualifications, autonomie pro, nature des activités... Modalités d'organisation du travail d'encadrement

H. Chéronnet – Ed. L'Harmattan – 33 €

Deligny et les tentatives de prise en charge des enfants fous. L'aventure de l'Aire (1968-1973)

« Ce qui était primordial pour nous, c'étaient bien les « tentative », c'est-à-dire l'expérimentation.

Les Cahiers de l'Aire avaient été fondés pour permettre aux acteurs de terrain de confronter leur pratiques : morceaux choisis

Posture d résistance et floraison d'initiatives

Sous la direction de P. Boiral – Ed. érès – 23 €

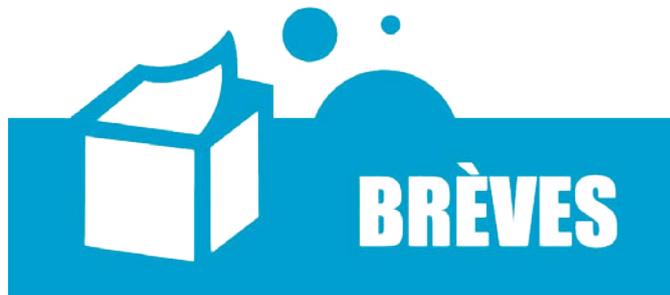
L'Etat des droits de l'homme n France – Ed. 07

Constate régression « libertés et égalité » mais se félicite de l'émergence réseaux de solidarité

« Abécédaire » des droits de l'Homme en passant par la loi sur la prévention de la délinquance

+ Dossier « **quelles sécurités dans une société du risque ?** » : travaux de sa 12^e université d'automne. Liens sécurité / contrat social, et socialisation des risque notamment.

LDH – Ed. la Découverte – 6,9 €



L'Europe toujours, des tendances, à repérer, et des clins d'œil aussi : nous ne résistons jamais avouons-le à signaler audits et autres rapports insistant sur la nécessaire simplification des procédures relatives aux associations...

ASH du 06 avril 2007 – 07 125 - 32

Une circulaire fixe le cadre d'intervention des psychologues exerçant en commissariat

NOR/INT/C/00039/C du 23/03/07

Accueil et orientation des victimes d'infractions ; réception (avec leur accord) des auteurs d'infractions : favoriser prise de conscience et orienter vers prise en charge ; améliorer la pratique pro des policiers (formation).

Hors de tout cadre procédural, aide à la personne et pas actes d'expertise judiciaire

Dispo sur www.interieur.gouv.fr

Revendications des gens du voyage

6 assoc les ont exposées le 29/03 (C/o Fnasat)

Abrogation loi 69 (livret de circulation) et « surpénalisation » de l'installation irrégulière des caravanes

Reconnaissance des caravanes comme logements

Création aires d'accueil (loi Besson) + volet « habitat permanent » (acquérir / louer terrains) et aires de grands rassemblements

Reconnaitre le droit de cette minorité : histoire, culture... et lutter contre le racisme

Hommage aux morts de la rue

170 entre novembre 2006 et mars 2007-09-04 Chaque année depuis 2002 le collectif organise 2 célébrations : une pour la Toussaint (interreligieuse) et une laïque au printemps pour qu'ils ne meurent pas « **une deuxième fois par l'oubli** »

La nouvelle version du guide pour scolarisation des enfants et adolescents handicapés

En ligne sur www.education.gouv.fr

Intègre dispositions de la loi du 11/02/2005

Réglementation bancaire

Numéro de téléphone mis en place par la Banque de France (8 h – 18 h) : crédits, moyens de paiement, incidents de paiement, droit aux compte et procédure de surendettement, etc..

0 811 901 801 (prix appel local)

Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées

La France l'a paraphée dès l'ouverture à signature ; 80 autres

Etats l'on signée

Mais elle n'a pas souscrit au protocole facultatif qui permet la création d'un comité international de suivi pouvant recevoir les plaintes

Forum européen des personnes handicapées : le vrai travail commence maintenant »

Le gouvernement français défend une initiative législative sur les SSIG

Estime nécessaire une distinction plus claire entre services sociaux à caractère non économique (non soumis aux règles de la concurrence) et les autres

Insiste sur la souplesse nécessaire pour ne pas nuire à la réactivité des services sociaux, les appels d'offres par ex. risquant de segmenter le secteur

ASH du 13 avril 2007 – 07 131 - 32

Les pistes des rapports préparatoires à la conférence de la famille sont disponibles

Temps périscolaire : mise en place chef de file unique, renforcer information des familles et leur garantir la qualité de l'offre

Temps de loisirs enfants/familles : aborde la question de l'accueil des enfants handicapés, et création d'une « allocation libre choix vacances »

UNAF : exige « véritable politique publique » et implication familles dans politiques éducatives et de loisirs - **UFAL** : veut remettre l'EN au centre du dispositif éducatif et redoute les « bricolages »

Rapports dispo sur www.famille.gouv.fr

ASH du 20 avril 2007 – 07 132 - 32

« Réseau des villes correspondants de nuit »

Créé en 1999, se constitue en association

Devrait prendre appui sur le Forum français de la sécurité urbaine

Observatoire du handicap

Créé par la loi de février 05, et installé le 17/04

Dresser un état des lieux et faire des propositions : rapport annuel à la CNSA et au CNSPH

Préconisations sur formation, recherche et innovation sur le handicap

« L'appréciation des parents sur la prise en charge de leur enfant handicapé » - DREES

Entre 80 et 90 % de satisfaction selon le type de structure (le plus bas est pour l'HP)

Le manque d'information et de communication est un motif d'insatisfaction dans toutes les structures

Etudes Résultats 565 – www.sante.gouv.fr

Montant de la réduction tarifaire téléphonique pour les plus démunis inchangé en 2007

Arrêté du 26/02/07, J.O. du 30/03/07

Titulaires RMI / ASS / AAH, sur demande, montant mensuel de la réduction reste 5,04 € TTC

Un réseau européen vient d'être créé

Professionnels de la santé des SDF

Piloté par la Feantsa

Forum www.feantsa.org

ASH du 27 avril 2007 – 07 136 - 32

Aidants familiaux : entrée en vigueur du congé soutien familial et parution d'un guide pratique

Décret n° 2007-573 du 18/04/07, J.O. du 20/04/07

Guide dispo sur www.famille.gouv.fr

Subventions aux assocs : un audit préconise de simplifier la procédure d'instruction

Inspection générale Jeunesse et Sport : procédure trop centralisée, complexe, pour taux de satisfaction trop faible. Plusieurs pistes, dont la « dématérialisation d'une partie » du dossier

www.minefi.gouv.fr/performance/audit

ASH du 04 mai 2007 – 07 140 - 32

L'économie sociale des associations

Etude lancée à l'initiative de la CPCA

Collecte de travaux sur le poids économique des assocs, leur environnement juridique et fiscal, l'impact des réglementations européennes

Passé en revue les différents modèles économiques

+ quelques exemples d'activités marchandes

Recensement de la réalité plus que synthèse

<http://cpc.a.asso.fr> (actualités)

Le Comité national d'éthique se prononce contre la délivrance d'une information génétique sans conséquence directe sur la santé de l'enfant

Saisi sur dépistage mucoviscidose : informer quand l'enfant « porteur sain » du gène (sans risque) ?

Recommande que « toute politique de dépistage à la naissance ou avant ne soit mise en œuvre qu'après **une évaluation la plus complète** possible de l'ensemble de ses conséquences »

www.ccne-ethique.fr

Le gouvernement a lancé une 7^e vague de 17 audits de modernisation

Identifier sources d'économies potentielles : résultats à publier en août.



Des psychanalystes à l'écoute du malaise dans la cité

ASH – 11/05/07 – 07 145 - 33



Nous avons craqué !!! C'est de la liberté de la liberté et encore de la liberté et du respect c'est génial et c'est du boulot en plus ce que font ces gens. Lisez, régalez-vous, eh oui ça existe là maintenant, à côté des décrets et autres annonces. Et c'est beau encore plus

Intervalle-Cap du week-end fonctionne depuis octobre 2004. (Paris 13°): espace d'accueil psychanalytique avec 16 intervenants

Accueil convivial : café, disques, vidéos

Entretiens gratuits, pas besoin de rendez-vous

Possibilité de plusieurs consultations dans la même journée si nécessaire

Pour être accueilli il faut être majeur et ne pas se présenter en état d'ébriété.

Ouvert tous les samedis et dimanches entre 10 h et 19 h (y compris fériés) sauf en août, quand beaucoup de structures sont fermées.

Refuge contre le vide du week-end, temps différent de la semaine qui permet aussi une mise à distance

Il peut y avoir une grande souffrance sans que soit forcément nécessaire une réponse médicale : « **lieu de proximité à côté de l'hospitalisation** et des services d'urgence psy sans nous [y] substituer »

Maillon sanitaire et relais institutions sociales

En 06 50 % des 119 personnes accueillies venues sur indication CHRS, assoc. ou CCAS. Le bouche-à-oreille commence à fonctionner aussi.

Ne pas oublier qu'on estime à 30 % la proportion des personnes en situation de précarité sociale du fait de troubles psychiques.

Soutient le parcours de socialisation et permet parfois de renouer avec le soin. Les travailleurs sociaux apprécient le côté chaleureux : **parfois 1 rencontre ou 2 suffisent** à aider les gens : sortir de l'enfermement

On y est reçu à travers ce qu'on propose : comportement, silence et cela peut être crucial pour surmonter une crise.

« **Pas dans la logique classe que de prise en charge (...) mais plus dans le ici et maintenant de l'urgence subjective (...)** Nous n'insistons pas, nous n'avons pas d'intention soignante préalable, nous représentons un Autre qui ne demande rien, n'exige rien »

Intervenants différents selon les semaines et cela convient à beaucoup de personnes pour qui une relation régulière est un **engagement** difficile : le transfert s'opère par rapport au lieu et à l'équipe

« **Premier traitement psychique, traitement, pour ainsi dire, par sensibilisation aux bénéfices thérapeutiques de la parole** »

www.cap-intervalle.org

Autre initiative : le **Centre psychanalytique de consultations et traitement (CPCT)** - Paris 10° + d'autres « en rodage » ailleurs- ouvert en 2003 par l'Ecole Cause freudienne et qui fonctionne aussi sur la gratuité mais avec un cadrage plus étroit.

≈ 60 thérapeutes, en semaine, sur rendez-vous : en 2006 un millier de personnes ont été reçues (max de 16 consultations, renouvelables une fois)

Entre 3 et 4 semaines pour un 1° RDV, très peu par rapport à un CMPP

La plupart des gens viennent à leurs RDV : « **même un peu désagréé, chacun a un potentiel** »